



Strasbourg, 3 décembre 2021
[tpvs26f_2021.docx]

T-PVS(2021)26

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

41e réunion
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

**PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DE
LA CONVENTION DE BERNE 2022-2023**

*Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique*

Table des matières

I. Procédure d'adoption du Programme et Budget du Conseil de l'Europe	- 3 -
II. Le Programme d'activités et budget de la Convention de Berne dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe	- 3 -
III. Projet de Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2022-2023	- 4 -
1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau).....	- 4 -
2. Le suivi des obligations.....	- 4 -
3. Activités normatives.....	- 4 -
4. Assistance aux Parties Contractantes	- 5 -
5. Education et sensibilisation.....	- 5 -
6. Personnel.....	- 5 -
IV. Année budgétaire 2022	- 6 -
V. Année budgétaire 2023	- 12 -

I. Procédure d'adoption du Programme et Budget du Conseil de l'Europe

Le Programme et Budget du Conseil de l'Europe est proposé par le Secrétaire Général et adopté par le Comité des Ministres. Depuis 2012, le Conseil de l'Europe a adopté un programme et budget biennal. A partir de 2022, le Programme et Budget consistera en un Programme quadriennal (Y1-Y4, soit 2022-2025) et deux Budgets biennaux (Y1-Y2, soit 2022-2023, et Y3-Y4, soit 2024-2025).

Le Programme et Budget indique pour chaque exercice budgétaire le Budget général du Conseil de l'Europe (y compris le « Budget ordinaire¹ ») et les budgets des Accords partiels et élargis.

L'adoption du Programme et Budget par le Comité des Ministres a généralement lieu fin novembre. Les budgets de la deuxième année des budgets biennaux sont approuvés à titre provisoire.

En principe, les procédures sont les suivantes :

Au cours de l'année précédant Y1, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le programme d'activités pour le Programme quadriennal Y1-Y4,
- ⇒ le budget pour l'exercice Y1,
- ⇒ le budget provisoire pour l'exercice Y2.

Il prend note des implications budgétaires pour les années Y3-Y4.

En Y1, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le budget pour l'exercice Y2.

En Y2, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ d'éventuels ajustements du programme d'activités pour le quadriennat à la suite d'un examen à mi-parcours,
- ⇒ le budget pour l'exercice Y3,
- ⇒ le budget provisoire pour l'exercice Y4.

En Y3, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le budget pour l'exercice Y4.

II. Le Programme d'activités et budget de la Convention de Berne dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe

Le projet de programme biennal d'activités pour la Convention de Berne, qui doit être adopté lors de la réunion du Comité permanent, est préparé et examiné par le Bureau lors de sa réunion de septembre et, donc, avant l'adoption par le Comité des Ministres du Programme du Conseil de l'Europe et Budget en novembre. Par conséquent, les montants présentés au Comité permanent ne sont que des prévisions et tiennent compte à la fois de la provision prévue allouée à la Convention de Berne par le biais du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe ainsi que d'une anticipation des contributions volontaires versées par les Parties contractantes à la Convention de Berne.

¹ Le Budget ordinaire est principalement financé par les contributions des États membres. Les contributions nationales sont basées sur une formule, conformément à la Résolution (94)31 du Comité des Ministres, qui prend en compte la population et le Produit Intérieur Brut.

III. Projet de Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2022-2023

La Convention de Berne fonctionne selon un mécanisme triangulaire composé (1) du suivi des obligations, (2) des activités normatives et (3) de l'assistance aux Parties. Toutes les activités et initiatives de la Convention sont proposées par le Bureau de la Convention, adoptées par le Comité permanent et mises en œuvre par le Secrétariat sous la coordination du Bureau.

Les principaux piliers thématiques du projet de programme d'activités et de ventilation budgétaire de la Convention de Berne sont les suivants :

1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau)

Les activités énumérées sous cette rubrique comprennent les réunions des organes statutaires de la Convention de Berne. Le Comité permanent de la Convention de Berne, qui est prévu à l'article 13 de la Convention, est l'organe composé des représentants des Parties Contractantes et des observateurs. Il est chargé de suivre l'application de la Convention et se réunit une fois par an. Le Règlement intérieur du Comité permanent est disponible dans le document T-PVS/Inf(2013)06.

Le Bureau du Comité permanent, prévu à l'article 19 du Règlement intérieur, prend les décisions administratives et organisationnelles entre les réunions du Comité permanent. Il est composé du Président du Comité permanent, du Vice-président, du Président sortant et de deux autres membres du Bureau, et est assisté par le Secrétariat.

2. Le suivi des obligations

2.1 *Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques*

Les activités mises en œuvre dans cette catégorie n°2 concernent essentiellement les rapports que les Parties sont tenues de soumettre en vertu de la Convention de Berne – les « rapports biennaux ». Toutes les Parties ayant formulé des dérogations aux dispositions de la Convention dans le respect des conditions strictes énoncées à l'Article 9 doivent soumettre un rapport au Secrétariat tous les deux ans. Ces rapports doivent comporter une évaluation scientifique de l'impact des dérogations à l'obligation générale de protéger les espèces et les habitats couverts par la Convention. Les rapports biennaux sont présentés tous les ans au Comité permanent pour examen, après leur soumission par le biais de l'outil ORS (Online Reporting System) de la Convention de Berne ou de l'outil Habides + pour les Etats membres de l'UE parties à la Convention.

La maintenance technique et la mise à jour de l'ORS sont répertoriées sous la rubrique n°2.

C'est dans ce cadre que la Convention traite également les « rapports généraux » soumis tous les quatre ans par les Parties concernant la mise en œuvre de la Convention au plan national, ainsi que les bilans généraux de la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante, qui sont régulièrement demandés par le Comité permanent.

2.2 *Suivi de sites et populations spécifiques*

La section n°2 couvre aussi le suivi du respect des obligations des Parties par l'examen des affaires couvertes par le système des dossiers de la Convention de Berne et par le Diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe. Elles peuvent aussi concerner des urgences dans l'éventualité de dommages écologiques sérieux dus à une catastrophe, un accident ou une situation conflictuelle

3. Activités normatives

3.1 *Sauvegarde des espèces*

Les activités énumérées sous la rubrique n°3 visent à évaluer l'état de conservation des populations d'espèces inscrites aux annexes de la Convention et à identifier les espèces à risque dans le but de promouvoir l'élaboration de modèles et d'outils pour faire face aux problèmes qui surviennent en matière de sauvegarde

de la nature ainsi que des normes communes de gestion, des plans d'action, divers documents de politique stratégique, etc.

Ce travail est mené avec l'appui des groupes d'experts compétents et des groupes de travail mis en place dans le cadre de la Convention pour suivre et orienter l'application du Traité et des recommandations adoptées par le Comité permanent, y compris les bilans sur les plans d'action, stratégies et documents d'orientation antérieurs.

3.2 Conservation des habitats naturels

Les activités énumérées sous la rubrique n°3 visent aussi à garantir la sauvegarde des habitats naturels et la mise en œuvre de l'Article 4 de la Convention, des Résolutions n° 1 (1989), n° 3 (1996), n° 4 (1996), n° 5 (1998) et n° 6 (1998) et des Recommandations n° 14 (1989), n° 15 (1989) et n° 16 (1989) du Comité permanent. La mise en place du Réseau Emeraude des Zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe est le principal objectif de la Convention dans ce domaine.

4. Assistance aux Parties Contractantes

Les activités couvertes par cette section comprennent l'assistance aux Parties pour le respect de leurs obligations grâce à des initiatives de renforcement des capacités ou de formation. Il s'agit également de la coordination de la mise en œuvre des plans d'action, des stratégies et des documents d'orientation. Ce sont aussi les projets qui soutiennent la mise en place du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe.

5. Education et sensibilisation

L'article 3 de la Convention impose l'obligation générale, pour chaque Partie contractante, d'agir individuellement en faveur de la conservation de la flore et de la faune sauvages et de tous les habitats naturels en général, par exemple en mettant en avant des politiques nationales de conservation, d'éducation et d'information. Par le biais des activités prévues dans cette section, la Convention aide les Parties à communiquer sur les avantages et les bienfaits de la biodiversité, prépare des campagnes et du matériel de sensibilisation et crée des plateformes en ligne/instruments qui facilitent l'accès aux informations sur le système des dossiers et les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau Emeraude.

6. Personnel

Le Secrétariat de la Convention de Berne assure la coordination et la mise en œuvre générales du Programme d'activités, sous la supervision et la direction du Bureau et du Comité permanent de la Convention.

IV. Année budgétaire 2022

En 2022, le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe devrait fournir un montant approximatif de 237 000 € à la Convention de Berne.

Ce montant correspond à :

- 164 100 € pour le financement du programme d'activités y compris les frais généraux ;
- 72 900 € pour le personnel et les pensions, ce qui correspond au poste d'Assistant/Chargé de projet junior au Secrétariat de la Convention de Berne.

Le Compte spécial de la Convention de Berne, qui est financé uniquement par des contributions volontaires, sera utilisé pour couvrir les dépenses qui ne sont pas couvertes par le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités qui manqueront d'un financement suffisant par des contributions volontaires ne seront pas ou seulement partiellement mises en œuvre. Le montant à fournir au budget de la Convention de Berne via les contributions volontaires s'élève à 488 439,50 €.

Il correspond à:

- 165 639,50 € pour le financement du programme d'activités ;
- 322 800 € pour le personnel et les pensions.

Budget 2022					
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)
1. Organes statutaires			50 769,00	50 769,00	0,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 744,00	45 744,00	0,00
Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (moyenne: 24 experts *5 per diem). Président(e) + Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Portugal, Serbie, République slovaque, Turquie, Ukraine, Burkina Faso, Maroc, Sénégal, et Tunisie	120,00	175,00	21 000,00	21 000,00	0,00
Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts	24,00	480,00	11 520,00	11 520,00	0,00
Services d'interprétation	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00
1e Réunion annuelle du Bureau (2 jours) (en ligne)			0,00	0,00	0,00
Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)	0,00	175,00	0,00	0,00	0,00
Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00
Services d'interprétation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
Services d'interprétation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Suivi des obligations:			41 140,00	26 740,00	14 400,00
Groupe de spécialistes du DEEP (2 jours)			19 075,00	9 075,00	10 000,00
Frais de voyage des Délégués/Experts	15,00	480,00	7 200,00	4 200,00	3 000,00
Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)	45,00	175,00	7 875,00	4 875,00	3 000,00
Rapports de Consultants/techniques	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Suivi et conseils -sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			22 065,00	17 665,00	4 400,00
<i>Voyages des Experts</i>	13,00	480,00	6 240,00	4 240,00	2 000,00
<i>Séjour des Experts</i>	39,00	175,00	6 825,00	6 425,00	400,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	3,00	3 000,00	9 000,00	7 000,00	2 000,00

3. Travail normatif (réunions des Groupes d'experts/Groupes de travail)			97 767,50	30 500,00	67 267,50
Groupe de travail sur l'élaboration d'une vision / plan stratégique pour la Convention de Berne (en ligne)			5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

Groupe de travail intersessions sur les finances (en ligne)			0,00	0,00	0,00
--	--	--	------	------	------

Réseau des points focaux spéciaux pour IKB (2 jours)			20 075,00	5 000,00	15 075,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Géorgie, Hongrie, Macédoine du Nord, République de Moldova, Serbie, République slovaque, Ukraine</i>	15,00	480,00	7 200,00	2 000,00	5 200,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	3 000,00	4 875,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux (dos à dos avec le réseau des points focaux spéciaux pour IKB) (1 jour)			2 625,00	0,00	2 625,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*1 per diem)</i>	15,00	175,00	2 625,00	0,00	2 625,00

Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes			8 000,00	0,00	8 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00

Groupe d'experts sur le Changement Climatique (1,5 jours)			13 175,00	8 500,00	4 675,00
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	10,00	480,00	4 800,00	3 000,00	1 800,00

<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (10 experts*2,5 per diem)</i>	25,00	175,00	4 375,00	1 500,00	2 875,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques (1,5 jours)			21 762,50	11 000,00	10 762,50
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 000,00	4 200,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	4 000,00	2 562,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	4 000,00	4 000,00

Groupe de travail ad hoc sur le rapportage (dos à dos avec le Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques) (1 jour)			6 625,00	6 000,00	625,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*1 per diem)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 000,00	625,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Groupe de travail ad hoc sur la conservation des tortues marines (en ligne)			15 505,00	0,00	15 505,00
<i>Frais de voyage des experts indépendant (pour les consultations nationales)</i>	6,00	480,00	2 880,00	0,00	2 880,00
<i>Séjour des experts indépendant (pour les consultations nationales)</i>	15,00	175,00	2 625,00	0,00	2 625,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	5 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00

Groupe de travail sur la conservation de l'esturgeon (1,5 jours) (en ligne)			5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	forfait	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

4. Assistance aux Parties			36 045,00	0,00	36 045,00
Séminaires d'évaluation biogéographique du Réseau Emeraude (pour 3 pays)			36 045,00	0,00	36 045,00
<i>Frais de voyage des experts indépendant</i>	9,00	480,00	4 320,00	0,00	4 320,00
<i>Séjour des experts indépendant</i>	27,00	175,00	4 725,00	0,00	4 725,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	9,00	3 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00

5. Education et sensibilisation			45 000,00	6 000,00	39 000,00
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication			45 000,00	6 000,00	39 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
<i>Forfait (Visualiseur du Réseau Emeraude et application web)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	4 000,00	11 000,00
<i>Développement d'outils en ligne (tableau de bord des dossiers)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	3 000,00

6. Déplacements officiels des agents			21 000,00	19 350,00	1 650,00
<i>Voyages et séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	19 350,00	1 650,00

7. Provision pour le (la) Président(e)			4 000,00	0,00	4 000,00
<i>Voyages et séjour (forfait)</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

8. Frais généraux			34 018,00	30 741,00	3 277,00
<i>Impression en interne</i>	100 000,00	0,03	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	1,00	400,00	400,00	400,00	0,00
<i>Prépresse (forfait)</i>	1,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<i>Services de traduction</i>	827,00	34,00	28 118,00	24 841,00	3 277,00

9. Frais de personnel			395 700,00	72 900,00	322 800,00
<i>Agents permanents</i>	forfait		60 200,00	60 200,00	0,00
<i>Pensions agents permanents</i>	forfait		12 700,00	12 700,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne</i>	12,00	10 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de gestionnaire de projet Réseau Emeraude</i>	12,00	8 200,00	98 400,00	0,00	98 400,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de soutien</i>	12,00	3 800,00	45 600,00	0,00	45 600,00

<i>Personnel temporaire (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de soutien</i>	12,00	4 900,00	58 800,00	0,00	58 800,00
TOTAL			725 439,50	237 000,00	488 439,50

V. Année budgétaire 2023

En 2023, le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe devrait fournir un montant approximatif de 237 000 € à la Convention de Berne.

Ce montant correspond à :

- 164 100 € pour le financement du programme d'activités y compris les frais généraux ;
- 72 900 € pour le personnel et les pensions, ce qui correspond au poste d'Assistant/Chargé de projet junior au Secrétariat de la Convention de Berne.

Le Compte spécial de la Convention de Berne, qui est financé uniquement par des contributions volontaires, sera utilisé pour couvrir les dépenses qui ne sont pas couvertes par le Budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités qui manqueront d'un financement suffisant par des contributions volontaires ne seront pas ou seulement partiellement mises en œuvre. Le montant à fournir au budget de la Convention de Berne via les contributions volontaires s'élève à 515 869,50 €.

Il correspond à :

- 193 069,50 € pour le financement du programme d'activités ;
- 322 800 € pour le personnel et les pensions.

Budget 2023					
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)
1. Organes statutaires			50 769,00	50 769,00	0,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 744,00	45 744,00	0,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (moyenne: 24 experts *5 per diem). Président + Pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Portugal, Serbie, République slovaque, Turquie, Ukraine, Burkina Faso, Maroc, Sénégal, et Tunisie</i>	120,00	175,00	21 000,00	21 000,00	0,00
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	24,00	480,00	11 520,00	11 520,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00
1e Réunion annuelle du Bureau (2 jours) (en ligne)			0,00	0,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	0,00	175,00	0,00	0,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2e Réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 025,00	5 025,00	0,00
<i>Séjour des membres du Bureau (5 experts*3 per diems)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5,00	480,00	2 400,00	2 400,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Suivi des obligations:			56 140,00	25 000,00	31 140,00
Groupe de spécialistes du DEEP (2 jours)			19 075,00	8 000,00	11 075,00
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	4 000,00	3 200,00
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45,00	175,00	7 875,00	4 000,00	3 875,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Suivi et conseils - sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			22 065,00	17 000,00	5 065,00
<i>Voyages des Experts</i>	13,00	480,00	6 240,00	4 000,00	2 240,00
<i>Séjour des Experts</i>	39,00	175,00	6 825,00	6 000,00	825,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	3,00	3 000,00	9 000,00	7 000,00	2 000,00

Evaluation des rapports biennaux			10 000,00	0,00	10 000,00
<i>forfait</i>	2,00	5 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00

Maintenance et mise à jour de l'ORS			5 000,00	0,00	5 000,00
<i>forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

3. Travail normatif (réunions des Groupes d'experts/Groupes de travail)			102 212,50	25 590,00	76 622,50
Réseau des points focaux spéciaux pour IKB			30 000,00	0,00	30 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	6,00	5 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00

Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes (1,5 jours)			21 062,50	0,00	21 062,50
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	15,00	700,00	10 500,00	0,00	10 500,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	0,00	6 562,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles (1,5 jours)			17 762,50	8 500,00	9 262,50
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 000,00	4 200,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	1 500,00	5 062,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques (1,5 jours)			21 762,50	11 000,00	10 762,50
<i>Frais de voyage des Président(e)/Délégués/Experts</i>	15,00	480,00	7 200,00	3 000,00	4 200,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	175,00	6 562,50	4 000,00	2 562,50
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	4 000,00	4 000,00

Groupe de travail ad hoc sur le rapportage (dos à dos avec le Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques) (1 jour)			6 625,00	6 090,00	535,00
<i>Séjour des Président(e)/Délégués/Experts (15 experts*1 per diem)</i>	15,00	175,00	2 625,00	2 090,00	535,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Groupe de travail sur la conservation de l'esturgeon (1,5 jours) (en ligne)			5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	forfait	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

4. Assistance aux Parties			44 030,00	0,00	44 030,00
Séminaires d'évaluation biogéographique du Réseau Emeraude (pour 2 pays ou régions)			24 030,00	0,00	24 030,00
<i>Frais de voyage des experts indépendant</i>	6,00	480,00	2 880,00	0,00	2 880,00
<i>Séjour des experts indépendant</i>	18,00	175,00	3 150,00	0,00	3 150,00
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	6,00	3 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00

Projet de coopération : Projet de renforcement des capacités d'une Partie contractante pour le Réseau Emeraude			20 000,00	0,00	20 000,00
<i>Forfait</i>	1,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00

5. Education et sensibilisation			45 000,00	9 000,00	36 000,00
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication			45 000,00	9 000,00	36 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
<i>Forfait (Visualiseur du Réseau Emeraude et application web)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	6 000,00	9 000,00

6. Déplacements officiels des agents			21 000,00	21 000,00	0,00
<i>Voyages et séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	21 000,00	0,00

7. Provision pour le (la) Président(e)			4 000,00	2 000,00	2 000,00
---	--	--	-----------------	-----------------	-----------------

Voyages et séjour (forfait)	1,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00
-----------------------------	------	----------	----------	----------	----------

8. Frais généraux			34 018,00	30 741,00	3 277,00
<i>Impression en interne</i>	100 000,00	0,03	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	1,00	400,00	400,00	400,00	0,00
<i>Prépresse (forfait)</i>	1,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<i>Services de traduction</i>	827,00	34,00	28 118,00	24 841,00	3 277,00

9. Frais de personnel			395 700,00	72 900,00	322 800,00
<i>Agents permanents</i>	forfait		60 200,00	60 200,00	0,00
<i>Pensions agents permanents</i>	forfait		12 700,00	12 700,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne</i>	12,00	10 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de gestionnaire de projet Réseau Emeraude</i>	12,00	8 200,00	98 400,00	0,00	98 400,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de soutien</i>	12,00	3 800,00	45 600,00	0,00	45 600,00
<i>Personnel temporaire (salaire et pension) - fonction d'assistant(e) de soutien</i>	12,00	4 900,00	58 800,00	0,00	58 800,00

TOTAL			752 869,50	237 000,00	515 869,50
--------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------